

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 août 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Messieurs Gaston Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Nancy Guichard et monsieur Joël Bernier sont absents.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

04-08-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

04-08-02 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juillet 2004 et celui de la séance spéciale tenue le 12 juillet 2004, soient acceptés tels que présentés.

Adopté.

a) Suivi aux procès-verbaux

Les conseillers n'ont aucune question concernant les procès-verbaux.

04. Correspondance

Pour faire suite à une demande de monsieur le maire concernant l'installation d'une distributrice à boisson à la gare fluviale de l'Isle-aux-Grues, monsieur Louis Maranda, technicien, confirme que la Société des traversiers du Québec accepte de fournir l'énergie et la place extérieure nécessaires pour l'installation de la distributrice.

Pour faire suite à une demande de commandite pour le parc récréo-touristique de l'Isle-aux-Grues, monsieur Gilles Dubé, chargé d'équipe pour Hydro-Québec, confirme dans une lettre en date du 20 juillet un montant de 3 000 \$.

Néanmoins, lors de discussions antérieures avec madame Danielle Gauvin, conseillère Relation avec le milieu, un montant supérieur devait être accordé pour ce projet. Monsieur le maire a donc contacté madame Danielle Gauvin à ce sujet. Cette dernière confirme dans un courriel, en date du 2 août, qu'Hydro-Québec bonifiera de 2 000 \$ le montant alloué pour le parc récréo-touristique, pour une participation financière de 5 000 \$, conformément à ce qui avait été discuté antérieurement.

Monsieur Roch Lefrançois, arpenteur-géomètre, a fait parvenir à la Municipalité la description technique affectant une partie du lot 124 soit : le chemin en bordure de la propriété de madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne. Une copie de ce document a été transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec tel qu'exigé dans un avis de changement, en date du 23 juin 2004, concernant le dossier de madame Line Cloutier et monsieur Stéphane Vézina.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec confirme que le projet de construction résidentielle de monsieur Patrick Vézina (9099-3767 Québec Inc.) est conforme à la loi.

04-08-03 **Amélioration du chemin de la Batture, de la Volière et asphaltage du chemin du Roi**

Considérant que les chemins municipaux nécessitent des travaux majeurs ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les route (s) dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adopté.

Madame Christine Vauchel, suite à un séjour d'une semaine à l'Isle-aux-Grues, émet certaines remarques et suggestions concernant la gestion du tourisme à l'Isle-aux-Grues. Ces commentaires seront pris en considération par les différents intervenants. Une copie de cette lettre a été remise à madame Andréanne Guimont, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

Hydro-Québec effectuera un sondage provincial sur les attentes des MRC, des municipalités et des organismes économiques. Celui-ci se déroulera du 9 août au 17 septembre 2004.

La MRC de Montmagny a procédé à l'engagement de madame Julie Roy. Madame Roy sera pour un mandat de 13 mois, responsable des dossiers municipaux.

La MRC de Montmagny demande l'appui de la Municipalité concernant la représentativité du territoire sur le nouveau C.A. du « Centre de santé et des Services sociaux de Montmagny-l'Islet ». Une lettre d'appui sera adressée en ce sens.

Monsieur Yvan Fortin est nommé directeur général de la Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches.

L'Hôtel-Dieu de Montmagny a transmis son rapport annuel des activités 2003-2004.

Des documents concernant la *Semaine de prévention des incendies 2004* sont remis à messieurs Michel Rousseau et Christian Vinet respectivement chef-pompier et conseiller responsable du dossier incendie au sein de la Municipalité.

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet accuse réception de notre demande d'aide financière pour le projet d'étude sur le transport à l'Isle-aux-Grues. Néanmoins, monsieur Morin indique qu'il ne peut donner suite à notre requête compte tenue des nombreuses demandes qui lui sont acheminées et des disponibilités budgétaires restreintes. Cependant, monsieur le maire mentionne que, tel que discuté avec monsieur Norbert Morin, la demande lui sera acheminée de nouveau au début de janvier 2005.

Le réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches transmet son rapport annuel 2003-2004.

Pour faire suite à une offre de service de la compagnie Éco-Centre du Golf concernant le traitement des matières recyclables et considérant que la Société V.I.A. de Lévis ne peut disposer des matières plastiques, monsieur le maire a confirmé à Éco-Centre du Golf, le 21 juillet 2004, que la Municipalité accepte l'offre de service pour le traitement des matières recyclables au taux de 35 \$/t.m. sans frais supplémentaires pour le kilométrage. Cette entente est limitée à un avis écrit de trente (30) jours soit de l'une ou l'autre des parties.

Dans une lettre en date du 6 juillet 2004, monsieur Jacques Gauthier demande s'il y a des possibilités d'emplois (protection des berges, des plantes, des oiseaux, montage de gabion de chasse, etc.). Monsieur le maire mentionne que la demande de monsieur Gauthier relève de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. et que, par conséquent, une copie de cette lettre sera transmise à cet organisme.

05. Présentation et adoption des comptes

04-08-04 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Télu	256,03
CPU Service Inc.	281,81
S.C.A. de l'Isle-aux-Grues	84,00
Réal Roy	520,48
Roch Lefrançois & Ass.	454,35
Jacques Thibault	287,56
Centre de rénovation du Cap 2001	3 364,48
Ville de Montmagny	167,01
Centre de service François Côté Enr.	55,78
Zins Beauchesne & Associés	6 497,47
9132-6421 Québec Inc. Éco-Centre du Golf Inc.	391,09
MRC de Montmagny	742,50

Fédération québécoise de la faune	336,45
StéréoPlus – Léonard Chabot Inc.	57,51
Robert Corbin & Fils Inc.	198,31
Épicerie Michel Gagné	484,33
Les Impressions Cartes Modernes	142,06
Commission scolaire de la Côte-du-Sud	28,24
Publicité Plastique Blais Ltée	1 696,39
Johanne Vézina	36,15
Groupe Dynaco	57,14
Jacques André Roy (remboursement d'achats)	137,89
Mélanie Dugal, Steeve Rouillard	42,50
Andréanne Guimont	27,50
Michel Gagné	1 000,00
Maire	466,64
Secrétaire	1 202,32

Adopté.

06. Bilan des différents dossiers

a) Travaux publics

Monsieur Gaston Bernier fait le point sur les travaux effectués sur le chemin de la Batture et plus spécifiquement sur la réfection des ponceaux. Monsieur Bernier indique également qu'il serait nécessaire que la Municipalité se procure un voyage supplémentaire de gravier afin de boucher les nids-de-poule. Les membres du Conseil, suite à une discussion, ont adopté la résolution suivante :

04-08-05 Réfection du chemin de la Batture

Considérant que des nids-de-poule se sont creusés sur le chemin de la Batture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité achète 1 voyage de gravier 0 ³/₄ au coût approximatif de 200\$/voyage, taxes en sus.

Que monsieur Réal Roy soit chargé des travaux afin d'étendre ce gravier.

Adopté.

Monsieur Gaston Bernier fait un bref compte-rendu des travaux de creusage, effectués sur la terre de la Municipalité. Monsieur le maire mentionne que le but premier est de conserver une réserve d'eau afin d'installer une prise d'eau sèche et ce, en prévision d'incendie.

b) Location des salles

Madame Nancy Guichard responsable de ce dossier est absente.

c) Loisirs

Monsieur Joël Bernier responsable de ce dossier est absent. Cependant, monsieur Michel Rousseau mentionne que plusieurs dossiers sont connexes

avec ceux du tourisme donc qu'il est en mesure d'apporter certaines précisions. Monsieur Rousseau indique qu'au niveau du CLD, les projets présentés dans le cadre du pacte rural soient : la patinoire et le terrain de balle sont rejetés. Par contre, celui de la tour d'observation est retenu. Monsieur Michel Rousseau mentionne que les jeux de fers devraient être fonctionnels très bientôt.

04-08-06 Achat de jeux de fers

Considérant que lors de la séance ordinaire du 5 juillet dernier, une résolution portant le numéro 04-07-10 et intitulée *Appréciation pour le travail de madame Francine B. Roy* a été adoptée ;

Considérant que madame Francine B. Roy refuse catégoriquement que la Municipalité lui offre un certificat cadeau de 100 \$ chez Fleuriste Beau Site, en signe d'appréciation pour son travail ;

Considérant que madame B. Roy suggère aux membres du Conseil que la somme prévue de 100 \$ soit transférée pour l'achat de deux jeux de fers pour le parc récréo-touristique ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la présente résolution abroge la résolution portant le numéro 04-07-10 et intitulée *Appréciation pour le travail de madame Francine B. Roy*.

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues accepte la suggestion de madame Francine B. Roy et se procure, pour la somme de 100 \$, deux jeux de fers pour le parc récréo-touristique.

Que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues soit responsable du prêt des jeux de fers et ce, sur les heures d'ouverture de ses bureaux.

Que lors du prêt d'un jeu de fers, un dépôt obligatoire de 20 \$ soit exigé par les responsables et qu'il soit remis lorsque le jeu sera récupéré.

Adopté.

d) Tourisme

Monsieur Michel Rousseau présente les statistiques touristiques préparées par madame Andréanne Guimont. Monsieur Rousseau indique qu'il en ressort une augmentation de l'achalandage de l'ordre de 10 % et que la vente du passeport connaît du succès. La clientèle pour le train balade est comparativement semblable à celle de l'an dernier. Cependant, on remarque une hausse de visiteurs arrivés à bord du *Coudrier*. L'Éco-train amène également un grand nombre de personnes.

e) Incendie et finances

Monsieur Christian Vinet présente les états financiers détaillés, spécifiquement pour le train balade et les expositions.

Pour le train balade, comparativement avec 2003, monsieur Christian Vinet confirme ce que monsieur Michel Rousseau a avancé précédemment, à savoir

que nous connaissons une saison semblable à l'an dernier. Pour ce qui est des expositions, monsieur Vinet mentionne que la saison a débuté lentement et ce, à cause de la mauvaise température. Cependant, lors des dernières semaines nous avons connu une hausse d'achalandage. La Municipalité est dans une année charnière au niveau touristique, la présentation d'expositions au Centre de la Volière, le concept du passeport qui est de plus en plus connu et ce à cause de la publicité, sont autant de points positifs pour assurer la viabilité des expositions.

Monsieur Vinet fait le bilan positif des états financiers généraux de la Municipalité.

En ce qui concerne le dossier des incendies, monsieur Vinet demande à monsieur le maire quels sont les nouveaux développements. Monsieur le maire répond qu'une demande officielle, dont la copie est dans le courrier adressée, a déjà été transmise à monsieur Jean-Claude Croteau, maire de Montmagny, afin d'obtenir la collaboration de la ville de Montmagny dans ce dossier.

Pour ce qui est de la formation obligatoire des pompiers volontaires, monsieur Vinet entrevoit certains problèmes (le nombre d'heures de formation, la disponibilité des pompiers volontaires, etc.). Afin de pallier à court terme au manque de formation de nos pompiers volontaires, la ville de Montmagny serait disposé à fournir, en cas d'incendie, les services de quelques-uns de ses effectifs.

Monsieur le maire confirme qu'une demande a été adressée à monsieur Richard Douville du ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation d'une partie du garage de l'aéroport comme poste d'incendie ce qui, aurait pour conséquence, de rendre notre service opérationnel toute l'année.

f) Transport

Monsieur Denis Boulanger mentionne que messieurs Pierre Rochon de Zins Beaudesne & Associés et monsieur Jean-Louis Proulx, agent rural pour le CLD de Montmagny, viendraient présenter la version finale de l'étude portant sur "La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport".

Monsieur Boulanger confirme qu'il poursuit ses démarches afin d'obtenir des subventions pour défrayer le coût pour la réalisation de cette étude.

Monsieur Denis Boulanger note une certaine amélioration au niveau du traversier et il souligne l'excellente collaboration de Navigation Lavoie Inc. avec le Conseil municipal.

07. Site Internet

Monsieur le maire confirme le non-renouvellement du contrat avec Réseau PME pour l'hébergement du site Internet ".Portail de l'Archipel". Présentement, VDL2 Communications Inc., compagnie dont monsieur Gilles Dauphin est associé, assure gratuitement ce service. Monsieur Dauphin, avec la collaboration de madame Mélanie Dugal et de monsieur Steeve Rouillard, ont refait une nouvelle présentation. Le site Internet avec les nouveaux réaménagements est actuellement opérationnel. Une lettre de remerciement sera adressée à monsieur Gilles Dauphin.

08. Réaménagement de l'horaire de la secrétaire

04-08-07

Augmentation de la tâche de la secrétaire-trésorière

Considérant la charge de travail accrue au secrétariat municipal ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues augmente les heures de travail de la secrétaire-trésorière de 5 heures/semaine pour un total de 30 heures et ce, sans augmentation du taux horaire.

Que les heures d'ouverture du bureau municipal demeurent inchangées et ce, dans le but de permettre à la secrétaire d'effectuer les tâches relatives à l'administration municipale.

Adopté

09. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un bref-compte rendu des rencontres et réunions auxquelles il a assisté :

- L'ensemencement symbolique et l'inauguration d'un panneau de sensibilisation pour le bar rayé à la gare fluviale de Montmagny.
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny tenu à Saint-Fabien-de-Panet.
- Présentation au lieu historique national du Canada de la Grosse-Ile du nouveau programme d'animation 2004 "Quand l'histoire de Grosse-Ile prend vie".
- Rencontre avec monsieur Gilles Dauphin concernant la présentation du "Portail de l'Archipel".
- Rencontre avec monsieur Denis Mainguy de la Société des traversiers du Québec concernant la construction et l'aménagement d'un abri sur le quai.
- Rencontre avec monsieur Gilles Dauphin et madame Andréanne Guimont concernant les modifications à être apportées au site Internet de l'Isle-aux-Grues.
- Rencontre en présence de monsieur Adrien Royer et madame Danielle Gauvin ainsi que plusieurs élus municipaux pour une présentation des services offerts par Hydro-Québec et ainsi prendre connaissance des préoccupations sur l'ensemble des pratiques d'affaires.
- Rencontre avec monsieur Sébastien Castillo de Casa Décor de Montmagny afin que ce dernier prépare une proposition d'aménagement de la salle de conférence pour que cette salle puisse servir autant pour les différentes réunions que de centre pour des mini-congrès.

10. Varia

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que le 5 août prochain, monsieur Louis Maranda de la Société des traversiers du Québec, fera une visite au quai de l'Isle-aux-Grues afin de finaliser certains détails pour la construction d'un abri pour les piétons et les cyclistes. Le tracé des différentes lignes d'attentes et la pose de panneaux de signalisation seront effectués prochainement..

Monsieur le maire indique que l'ajout de poteau sur le quai en guise de ligne d'attente a permis de sensibiliser la population.

En ce qui concerne les travaux demandés au ministère des Transports du Québec pour que la ligne d'attente qui est à l'extérieure du quai n'obstrue pas le chemin, ces travaux sont remis à l'an prochain.

Monsieur le maire mentionne qu'il a en main un projet d'entente transmis par la Société des traversiers du Québec. Cette entente a pour but de céder à la Municipalité la gestion et l'entretien des passerelles latérales au quai de l'Isle-aux-Grues.

Monsieur le maire dépose les plans pour l'accès au fleuve qui seront présentés à madame Ginette Lamoureux et monsieur Pierre Duchesne ainsi qu'à Tourchape Inc.. La réalisation desdits travaux doit se concrétiser au mois de septembre prochain par la Société de la faune et des parcs du Québec.

Pour faire suite au décès de monsieur Gilles Couillard qui est survenu le 9 juillet dernier, des condoléances seront adressées à la famille. Monsieur Couillard a assuré durant de nombreuses années le transport aérien entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny.

Monsieur Michel Rousseau demande s'il serait possible d'utiliser, pour des réunions, la salle de classe située à l'étage de la salle communautaire et ce, lorsque les autres locaux sont déjà utilisés. Les conseillers indiquent qu'ils ne voient aucun inconvénient à ce que cette salle soit utilisée, mais qu'elle sera non-disponible en saison hivernale en raison de la fermeture de l'immeuble.

10. Période de questions

11. Levée de la séance

04-08-08 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h58, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 12 août 2004, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à neuf heures.

Les conseillers présents sont :

Madame Nancy Guichard, messieurs Joël Bernier, Denis Boulanger et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Messieurs Gaston Bernier et Michel Rousseau sont absents.

Madame Hélène Painchaud, secrétaire-trésorière est également présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil, le 9 août 2004.

Cette séance a pour but de traiter des sujets suivants :

1. Présentation des plans pour l'accès au fleuve aux propriétaires riverains.
2. Travaux de réfection du chemin de la Volière.
3. Résolution d'appui concernant la représentativité du territoire sur le nouveau C.A. du « Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-l'Islet ».
4. Camping municipal.

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Présentation des plans pour l'accès au fleuve aux propriétaires riverains.

Monsieur le maire relate une discussion tenue au printemps dernier avec monsieur Pierre Duchesne, au cours de laquelle il s'était engagé à présenter les plans pour l'installation d'une rampe afin de rendre l'accès au fleuve plus sécuritaire. Monsieur le maire dépose officiellement lesdits plans qui sont examinés par les propriétaires riverains soient : monsieur Pierre Duchesne et Tourchape Inc. représenté par Mesdames Raymonde Vézina et Lucia Dancause respectivement présidente et vice-présidente. À la demande de monsieur Pierre Duchesne, des indications de « Défense de stationner » et « Accès limité aux utilisateurs de la descente » seront installées et ce, dans le but de ne pas obstruer le chemin. Suite à une discussion avec les intervenants, monsieur le maire demande aux propriétaires présents de signer les plans, monsieur Pierre Duchesne signe immédiatement. Pour Tourchape Inc., les représentantes indiquent que c'est madame Karina Lemieux qui est mandatée par la compagnie pour ce dossier et qu'elle ne pouvait être présente à la rencontre, elle apposera sa signature lors d'une rencontre ultérieure.

2. Travaux de réfection du chemin de la Volière

Monsieur le maire mentionne que, la Municipalité possède maintenant une réserve d'eau en cas d'incendie et que des affiches seront installées en guise de prévention. Concernant les travaux de réfection sur le chemin de la Volière une décision sera prise lors d'une séance ultérieure.

3.Résolution d'appui concernant la représentativité du territoire sur le nouveau C.A. du « Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet ».

04-08-09

Composition du Conseil d'administration du nouvel établissement « Centre de services de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet »

Considérant la création de l'organisme « Centre de services de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet » à partir de la fusion des trois organismes suivants :

- Hôtel-Dieu de Montmagny
- Centre de santé de la MRC de l'Islet
- CLSC et CHSLD de la MRC de Montmagny

Considérant que chacun de ces trois organismes avaient identifié des représentants potentiels pour composer le nouveau Conseil d'administration du nouvel organisme ;

Considérant qu'à la fin du processus de nomination des représentants, on constate une non-représentativité du secteur situé dans la partie sud de la MRC de Montmagny malgré les propositions de représentants en provenance de ce secteur ;

Considérant que l'on déplore cette situation de non-représentativité et que l'on craint très sérieusement que les citoyens de ce secteur soient appelés à souffrir à court, moyen et long terme par la perte de l'accès à des services de première ligne en santé ;

Considérant également que les organismes du milieu s'impliquent activement depuis de nombreuses années afin de maintenir les services de base dans le secteur « Montmagny-Sud », de freiner la dévitalisation caractérisant ce secteur et d'assurer une qualité de vie décente aux citoyens ayant fait le choix d'y vivre ;

Considérant la très grande tendance des gouvernements supérieurs à la centralisation des services dans les centres urbains faisant en sorte que les emplois de qualité dans les milieux ruraux sont continuellement en sursis ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues déplore cette situation et demande à ce que la situation soit rectifiée afin d'assurer une représentativité équitable de tous les secteurs de la MRC de Montmagny au sein du nouvel organisme considérant que la réalité des citoyens du Sud de la MRC de Montmagny est différente de celle de la partie Nord.

Que l'on demande aux décideurs provinciaux de nous démontrer leurs engagements concrets à assurer le maintien intégral des services de santé près du citoyen (c'est-à-dire le maintien de l'accès aux services de santé dans le milieu).

Qu'une copie de cette résolution soit par conséquent transmise aux personnes suivantes :

- Mme Nathalie Normandeau, ministre déléguée aux régions et au tourisme

- M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux
- M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet
- Mme Josée Caron, présidente du conseil d'administration « Centre de services de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet »
- M. Michel Langlais, directeur général par intérim « Centre de services de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet »

Adopté.

4.Camping municipal

04-08-10 Camping municipal

Considérant que des échantillons d'eau prélevés au camping municipal, le 7 juin par la Municipalité et le 9 juin par un fonctionnaire dûment autorisé du ministère de l'Environnement du Québec, ont révélé que l'eau distribuée devait être bouillie une minute avant d'être consommée ;

Considérant que suite à ces analyses, la Municipalité a installé des affiches indiquant que l'eau est non-potable et qu'elle doit être bouillie une minute avant la consommation ;

Considérant que pour accommoder les visiteurs, la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, organisme sous l'égide de la Municipalité, offre de l'eau embouteillée et ce, à proximité du camping municipal ;

Considérant que la Municipalité n'offre aucun service de restauration ;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec, dans une lettre en date du 29 juillet 2004, avise la Municipalité qu'elle doit mandater une firme d'ingénieur avant le 31 août en vue de rendre conforme les installations de production d'eau potable ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Qu'à partir du 1^{er} septembre 2004, la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues offre les services d'électricité et d'égout sur le terrain de camping municipal.

Que le bloc sanitaire (toilette et douche) devienne une halte pour les visiteurs avec des affiches indiquant que l'eau est non-potable et qu'elle doit être bouillie une minute avant la consommation.

Que ces mesures soient conditionnelles à l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec et qu'en cas d'avis contraire, le camping municipal sera complètement fermé aux visiteurs à compter du 1^{er} septembre 2004.

Adopté.

04-08-11 Levée de la séance spéciale

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 10h20.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, sec.trés.